

VIE LOCALE

Commémoration du 8 mai

Les Cazoulines ont été nombreux à rendre hommage aux soldats de la deuxième guerre mondiale en ce 8 mai. Parti de la place de la Fontaine, le cortège mené par Henry SANCHEZ et le conseil municipal, s'est rendu au monument aux morts. Les écoliers et leurs institutrices, mémoires des générations futures, étaient aussi présents. Après le dépôt de fleurs et un discours rappelant la douloureuse période de 39-45, les enfants ont chanté la Marseillaise. Henry SANCHEZ a ensuite mis à l'honneur Jacques DOUCHEZ qui en ce jour recevait la médaille militaire.

Jacques a fait 3 ans d'armée. Il était sous-officier aux Chasseurs d'Afrique, cinquième RCA, pendant la guerre d'Algérie. Après l'armée, il est entré dans la police, mais a toujours été aux côtés des services des armées en portant le drapeau, notamment de la légion. Depuis 15 ans, ce natif du nord devenu Cazouline de cœur, participe à chaque cérémonie du 8 mai, du 11 novembre et du 5 décembre, à Cazouls et à Pézenas.

La médaille militaire lui a été remise à titre militaire pour avoir eu deux citations, un corps d'armée et un régiment, et parce qu'il est titulaire de la médaille d'acte de courage et de dévouement.



C'est l'adjudant chef Stéphane WAMBRE, fils d'un de ses frères d'armes, qui lui a remis la médaille. Très ému, Jacques a fait part de son attachement à sa famille, à l'armée, à son village d'adoption, et a remercié entre autre, ses proches, l'adjudant chef WAMBRE et la mairie.

Chacun a été convié, par la mairie, à partager le verre de l'amitié dans la cour de la mairie pour clore cette matinée.

VIE LOCALE

Opération Façade

Encore 1 an pour bénéficier de la subvention façade de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

La C.A.H.M aide les propriétaires dans leurs travaux de ravalement de façades en leur accordant des subventions de l'ordre de 25 à 35 % du montant TTC des travaux.

Cette action menée dans le cadre de l'OPAH de Renouvellement Urbain depuis 2005 concerne les centres anciens des 19 communes de l'agglomération.

Vous pouvez bénéficier de ces subventions si votre immeuble est daté de plus de 25 ans et situé dans le périmètre du centre ancien défini dans votre commune et si votre façade donne sur la rue ou dans une cour intérieure remarquable.

Des conditions techniques sont à respecter pour obtenir la subvention : la réfection des enduits à la chaux, la restauration des encadrements en pierre, la restauration ou le remplacement des menuiseries en bois et leur mise en peinture, la révision ou le remplacement des éléments de zinguerie.

Vous disposez d'un délai de 3 ans pour réaliser les travaux à partir de la validation de votre dossier de subvention, la subvention façade étant versée à l'achèvement des travaux.

La Maison de l'Habitat et l'équipe opérationnelle de l'OPAH, vous informe et vous aide gratuitement dans le montage de votre dossier.

Pour chaque façade, une étude technique est réalisée pour vous aider à faire établir les devis par les entreprises et les artisans.

L'action façade s'achèvera en avril 2010.

Si vous êtes intéressés, vous disposez donc encore d'un an pour déposer votre dossier de demande de subvention.

Pour tout contact, un numéro unique :

04 67 21 31 30

Deux antennes :

– **Maison de l'Habitat Place des Halles 34300 AGDE (ouverte du mercredi au vendredi)**
Antenne Habitat Pézenas, Rés. La Butte Verte, Bd Jacques MONOD 34120 PEZENAS (ouverte le lundi et mardi).